

Du bistouri à l'action politique : le destin mouvementé du chirurgien ruthénois Urbain Hémard (vers 1548-1592)

Pierre Lançon

Bibliothécaire archiviste de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron

Mots clés

- ◆ XVI^e siècle
- ◆ Urbain Hémard
- ◆ biographie
- ◆ monographie dentaire
- ◆ archives de Rodez

Résumé

Auteur de la *Recherche de la vraye anathomie des dents*, ouvrage publié en 1582, Urbain Hémard bénéficia, sa vie durant, d'un puissant réseau de protecteurs, issu du monde ecclésiastique en place à Rodez au XVI^e siècle. Parmi ces hauts dignitaires, s'impose la personnalité du cardinal Georges d'Armagnac qui fut aussi son patient. Parallèlement à son action dans le domaine médical - et les occasions de soigner les corps meurtris alors ne manquaient pas -, le jeune chirurgien se laissa tenter par un engagement politique, au service de sa ville, qui le conduisit de l'illusion du pouvoir à la déchéance brutale et au bannissement. Une « vie minuscule », en quelque sorte, que révèlent, bien plus que son traité scientifique, les textes d'archives récemment exhumés.

Keywords

- ◆ 16th century
- ◆ Urbain Hémard
- ◆ biography
- ◆ dental monograph
- ◆ Archives at Rodez

Abstract

The author of the *Recherche de la vraye anathomie des dents*, a work published in 1582, Urbain Hémard profited, his life during, from a powerful network of protectors, resulting from the ecclesiastical world in place in Rodez with 16th century. Among these dignitaries, is essential the personality of the cardinal Georges d'Armagnac who was also his patient. Parallel to his action in the medical field - and the occasions to look after the ravaged bodies then did not miss -, the young surgeon let himself tempt by a political engagement, at the service of his city, which led him from illusion of the power to the brutal downfall and the banishment. A "tiny life", in a way, revealed, much more than by his scientific treaty, texts of archives recently exhumed.

Que sait-on réellement de l'existence d'Urbain Hémard, ce Rouergat du XVI^e siècle dont le plus grand des mérites fut de publier, en 1582, un traité d'odontologie - le plus ancien imprimé en langue française - qui devait lui procurer, auprès des membres de sa corporation tout au moins, une relative notoriété ? Bien peu de choses au demeurant. De ce personnage fugace de l'Histoire, grand absent des recherches érudites locales, le parcours de vie demeure toujours enveloppé d'un certain mystère, et les rares évocations biographiques le concernant - répétitives et sans réel fondement historique - n'apportent guère d'éclairages satisfaisants. Tout au plus retiendrons-nous le nom de l'abbé Joseph Rouquette qui, le premier, en 1889, eut le mérite de rappeler à ses compatriotes aveyronnais le nom et la mémoire du chirurgien grâce à la redécouverte de son traité imprimé¹. Les lignes que cet ecclésiastique millavois lui consacra servirent invariablement, par la suite, à étayer les commentaires de praticiens davantage portés à l'analyse critique des théories médicales formulées en son temps par Hémard. Certains même, parmi eux,

loin de poser de nouveaux jalons assurés et crédibles, rendirent plus confuse encore la biographie du chirurgien rouergat, la balisant par exemple de dates ou d'actions invérifiables. Mieux vaut reprendre alors la recherche à la base, en puisant dans la documentation d'archives les quelques repères historiques exacts, bien qu'ils soient, notamment pour les premières années d'existence de notre auteur, d'une désolante pauvreté.

Les origines familiales d'Urbain Hémard

Urbain Hémard vit-il réellement le jour dans la petite cité d'Enraygues, située à quelque distance de Rodez, au confluent du Lot et de la Truyère, comme l'affirme l'abbé Rouquette ? Rien n'est moins assuré. Certes, dans sa *Recherche*, Hémard évoque à deux reprises ce lieu - *en ce pays d'En-trigue* (chapitre III), *en nostre pays d'En-trigue* (table des matières) -, sans en préciser, de manière plus claire, la véritable raison. Enfant, y séjourna-t-il épisodiquement auprès d'une

Correspondance :

Société des lettres sciences et arts de l'Aveyron, 2, rue de Laumière, 12000 Rodez
soc.lettres.aveyron@orange.fr

parentèle ? Adulte, y posséda-t-il une demeure ou un domaine rural ? Y bénéficiait-il d'un réseau de connaissances ? Dans l'état actuel de nos informations, aucune réponse probante ne peut être apportée. Nulle famille, sous ce patronyme, n'est connue, en tout cas, dans cette ville au XVI^e siècle.

En revanche, un fait semble indéniable. Le foyer familial dans lequel va grandir l'enfant semble fixé à Rodez depuis au moins le début de ce siècle, et les attaches ruthénoises, du côté maternel notamment, paraissent très solides. La mère d'Urbain Hémard - Marie Salvanh - n'est autre, en effet, que la propre fille d'Antoine Salvanh (vers 1479-vers 1554), le plus talentueux parmi les architectes rouergats de la fin du Moyen Âge, à qui on doit notamment la reconstruction du clocher de la cathédrale². De son côté, Jean Salvanh - frère de Marie - a également perpétué le métier puisqu'il obtint, à la suite de son père, la lourde responsabilité de l'achèvement de l'édifice. Un acte de 1575 le qualifie ainsi de *maître masson de l'œuvre de Notre-Dame de Rodez*³.

Urbain Hémard s'est donc nourri du souvenir laissé par ce grand-père et cet oncle maternels dont l'activité professionnelle s'est essentiellement exercée sous la bienveillante protection des évêques François d'Estaing (1462-1529) et Georges d'Armagnac (c. 1500-1585) en charge du diocèse de 1501 à 1529 pour le premier et de 1529 à 1562 pour le second. Du côté paternel également, des liens tout aussi étroits ont été noués avec la brillante et puissante cour épiscopale du temps, celle, notamment, composée de savants clercs humanistes qui gravitaient autour du cardinal.

Marie Salvanh⁴ épouse, vraisemblablement vers la fin du deuxième quart du XVI^e siècle (le couple est déjà formé en 1553), un chirurgien fraîchement installé à Rodez, Jean Hémard, dont les origines géographiques - la lointaine Champagne et plus précisément sa capitale, Reims - sont rappelées dans les rôles de contributions à la taille. En effet, n'a-t-on pas jugé bon d'accoler à son nom, comme il était alors d'usage, un sobriquet familier qui évoque sa terre natale : *Johan Hémard, dict de Rens* ?⁵ Les raisons qui ont incité le futur père d'Urbain à venir s'établir en Rouergue demeurent encore en grande partie mystérieuses, mais faut-il mettre en avant le rôle que joua très certainement dans ce déplacement l'un de ses compatriotes venu renforcer l'effectif ecclésiastique ruthénois, sous la houlette de Georges d'Armagnac, l'énigmatique Urbain Lombard ? Ce licencié en droit canon, également natif de Reims, ainsi qu'il se qualifiera lui-même dans le titre d'une pièce en vers composée en l'honneur de son illustre protecteur et qui fut insérée dans l'édition imprimée de 1552 des statuts synodaux du diocèse⁶, obtint, le 22 juin 1557, la collation de la sacristie de la cathédrale de Rodez. Son installation définitive dans la fonction date du 4 mai de l'année suivante. En 1564, il occupe, en outre, la charge de bayle des anniversaires⁷ (gestion des fonds utilisés pour célébrer un obit, en la mémoire d'un défunt).

Plus qu'une simple coïncidence, ce prénom d'Urbain - alors très rarement usité en Rouergue - porté aussi bien par le prêtre Lombard que, quelques décennies plus tard, par le fils de Jean Hémard, témoigne d'une relation affective étroite entre ces deux hommes, sans doute d'un âge à peu près identique et issus d'une même région d'origine, que le destin attira en Rouergue. L'homme d'église pourrait même avoir été le parrain du futur auteur de la *Recherche*.

Urbain Lombard habite à Rodez, dans la Cité, le quartier Saint-Vincent, non loin de la cathédrale comme de bien entendu. Son nom figure en effet parmi les contribuables de cette *gache*, (quartier) au cours d'une période curieusement assez tardive, comprise entre 1572 et 1588⁸. Nous savons, par ailleurs, qu'il est lui-même le propre neveu du très influent évêque de Salone, Nicolas du Mangin, vicaire général du cardinal d'Armagnac. Dans ses testaments de 1558 et de 1562, ce dernier le désignera tout naturellement comme son héritier universel, n'omettant pas, en outre, de léguer une somme de 100 livres tournois au chirurgien Jean Hémard, *en récompense*

des agréables services qu'il lui a faits, argent qui sera cependant versé après le mariage de sa fille (en l'occurrence, l'une des sœurs d'Urbain Hémard)⁹. Tous ces personnages se sont ainsi croisés, ont pu s'épauler, tissant ensemble les liens d'une solidarité vigoureuse que rend notamment possible, outre la profondeur des sentiments, l'appartenance à un même réseau politico-religieux, au service d'un même homme de pouvoir.

Revenons à Jean Hémard, le père d'Urbain. Il réside lui aussi, ainsi que sa famille, dans la Cité, *gache* de la Guitardie, et il est imposé, dès 1547 au moins jusqu'en 1588, pour une maison achetée à Jean Boyssière, mais aussi pour des ouvroirs (échoppes ouvrant sur la rue) et plusieurs jardins situés à *Balaguier*¹⁰. Le 20 février 1553 (n.s.), il avait aussi obtenu, de la part de son beau-père - l'architecte Antoine Salvanh -, la jouissance et l'entière propriété d'une demeure, également située dans la rue de la Guitardie¹¹. De son union avec Marie Salvanh, Jean Hémard eut au moins cinq enfants - deux filles et trois garçons -, tous nés à des dates inconnues. Il est néanmoins raisonnable de penser que ces naissances s'échelonnent entre 1545 et 1555 environ : Delphine (mariée en 1574 avec le notaire Brenguier Moly¹²) et Catherine, d'une part, Guillaume, Pierre et Urbain, d'autre part.

Quel rang Urbain occupa-t-il au sein de cette fratrie ? Il semble impossible de pouvoir le déterminer avec certitude, mais le fait qu'il reprenne, le moment venu, le métier de son père nous laisse à penser qu'il pourrait être l'aîné des garçons, et peut-être même le survivant des trois. Selon toute vraisemblance, le futur chirurgien du cardinal aurait donc vu le jour à Rodez, peu avant la seconde moitié du XVI^e siècle, - certains auteurs ont proposé la date de 1548¹³ -, dans un foyer familial honorablement connu.

Un jeune homme formé à la chirurgie

Nous supposons les premières années de scolarité avoir été effectuées au sein de l'école ecclésiastique établie dans la Cité, établissement, par ailleurs, largement doté par le prélat Nicolas du Mangin qui veillera en particulier au recrutement d'un quatrième maître pour apprendre l'alphabet aux enfants, et qui comptera en 1551, parmi ses enseignants, Guillaume Philandrier, le fidèle secrétaire du cardinal d'Armagnac. Ensuite, Urbain Hémard va tout naturellement embrasser, à l'exemple de son père et peut-être fortement incité par celui-ci, la carrière médicale, en rejoignant Montpellier, la capitale languedocienne, et sa très ancienne faculté si renommée. Nous connaissons, par quelques passages extraits de sa *Recherche*, les noms de certains des professeurs qui lui délivrèrent un enseignement dont il saura, plus tard, tirer profit. Émouvant témoignage de l'attachement d'un carabin à l'égard de ses maîtres, qui ne peut oublier ni les cours théoriques, ni l'atmosphère si particulière des séances d'expérimentation ou de dissection. *Monsieur Joubert, mon très honoré maître*, (chapitre III) est le premier cité. Il s'agit, à l'évidence, de Laurent Joubert (1529-1582), reçu docteur en 1558 et qui obtint la chaire de Guillaume Rondelet en 1566. Autre figure marquante, pour Urbain Hémard, celle de Michel Héroard, chirurgien également réputé - mais sans doute moins connu que son fils Jean, qui deviendrait, quelques décennies plus tard, le médecin attitré du futur Louis XIII et tiendrait, à cette occasion, un extraordinaire journal. Michel Héroard finira curieusement sous le scalpel de ce même Rondelet qui fut aussi son ami : *voicy le remède que j'ay plus essayé..., après l'avoir appris de feu M. Michaud Errouard, fort excellent et docte entre les chirurgiens de Montpelier* (chapitre XVII).

Mais il y eut aussi, en complément à cette formation universitaire traditionnelle et de qualité qui s'acheva sans doute, très logiquement, par l'obtention des grades, les conseils avisés de ce père, toujours présent à ses côtés, tel un fidèle tuteur. Urbain, assurément, l'accompagne lors des visites aux malades

dont les corps meurtris subissaient alors la douloureuse expérience de la saignée, et il se distingue par son sens inné de l'observation. À propos d'une application d'emplâtre, par exemple, ne note-t-il pas : *je l'ay veu faire ainsi à mon père* (chapitre XVII) ?

Un protégé du cardinal d'Armagnac

Mais à partir de quelle date, une fois ses études achevées à Montpellier, réintégra-t-il réellement la capitale ecclésiastique du Rouergue, et dans quelles circonstances rejoignit-il précisément le petit cercle des protégés du cardinal d'Armagnac (Fig. 1), alors présent à Rodez de manière très épisodique, jusqu'à son départ définitif pour Toulouse en 1562 ?

À ces questions essentielles, l'intéressé n'apporte aucune réponse claire. Doit-on même accorder du crédit à l'affirmation d'Urbain, placée dans la dédicace qu'il compose en 1581 en l'honneur du prélat vieillissant, selon laquelle des liens relativement étroits se seraient noués entre les deux hommes, *durant dix ans que j'ay eu cest honneur d'estre ordinaire près d'elle* [l'article « elle » désignant ici sa *Seigneurie*, autrement dit Georges d'Armagnac] ? Si Hémarde se retrouva réellement, une décennie durant, au service de l'évêque - sans doute considéré plus comme un protecteur que comme un patient -, ce ne fut pas à Rodez, mais dans le palais archiépiscopal de Toulouse. Par ailleurs, cette remarque, selon nous, ne signifie nullement qu'il demeura sans discontinuer au service du prélat. La phrase pourrait simplement servir à rappeler l'allégeance, déjà ancienne, de sa famille envers la puissance épiscopale et ses représentants successifs. Nul doute, néanmoins, que le chirurgien a côtoyé d'assez près le cardinal, au point notamment de pouvoir divulguer les rages de dents qui le faisaient souffrir considérablement : *une extreme douleur des dents à laquelle elle [sa Seigneurie] a esté autresfois subjete*. De plus, il est fortement probable que Georges d'Armagnac a aidé - financièrement il s'entend - le jeune homme prometteur afin que ce dernier puisse entamer ou poursuivre des études médicales onéreuses. Sa *Recherche*, achevée en 1581, pourrait même constituer une commande de l'archevêque, et le coût de son impression laissé à la charge d'un si puissant mécène. Dans la louange, conçue sur le mode poétique, qu'il offre à son ami Hémarde, mais qui s'adresse en réalité au cardinal, le poète rouergat Louis de Balsac¹⁴ rappelle, semble-t-il, à demi-mot et avec une étonnante franchise, cette vérité cachée :

*Dentum nempe sua sedaverit arte dolorem
Quod tibi ; solve tuo proemia nunc medico.*

Assurément, il [Hémarde] aura soulagé, par son art, la rage de dents dont tu souffrais ;

donne maintenant à ton médecin sa récompense.¹⁵

Le texte est bien sibyllin. Mais nous n'irons tout de même pas jusqu'à soupçonner l'ancien ambassadeur du roi François I^{er} de s'être comporté comme un pingre, ni d'avoir contracté quelque dette (salaires impayés ? engagements non tenus ?) envers son humble chirurgien...

Un chirurgien établi dans la ville de Rodez

C'est très précisément le 5 mai 1577 qu'Urbain Hémarde - il aurait donc alors, selon toute vraisemblance, une trentaine d'années environ - se présente dans la maison ruthénoise de M^e Jean Vayssettes, procureur de l'œuvre Notre-Dame, pour y signer son contrat de mariage¹⁶. Le jeune chirurgien s'apprête alors à prendre pour épouse Delphine, la propre fille de ce gestionnaire avisé du grand chantier de la cathédrale, édifice encore et toujours inachevé. Plusieurs clauses de cet acte, enregistré devant notaire, précisent les différents legs que les futurs époux vont recevoir. Jean Hémarde - présent - cède à son fils, *en récompense des services [à] luy faitz*, la



Fig. 1. Portrait du cardinal Georges d'Armagnac (huile sur toile, XVII^e siècle (?), conservée à l'Evêché de Rodez) (Cl. P. Lançon) (*Recherche de la vraie anatomie*, réédition Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2009, p. LXXVII).

moitié de ses biens, meubles et immeubles. Quant à la dot constituée par Jean Vayssettes à sa fille, elle se compose d'une somme rondelette de 1 000 livres tournois et de *quatre robes garnies selon la qualité des parties*, mais son versement - prudence rouergate oblige ! - en sera échelonné : *cinq cens livres et deux robes le jour des nocces, cinq cens livres dans ung an, et les aultres deux robes au premier fruit que Dieu leur donera*. Notons que parmi les témoins présents figure, une fois encore, Urbain Lombard, l'ami de famille déjà rencontré. De cette union, deux enfants naîtront : Marie (qui épousera, le 25 avril 1602, le notaire ruthénois François Viquier) et Pierre qui, suivant le schéma logique d'ascension sociale, deviendra à son tour médecin¹⁷.

Le jeune couple semble s'installer à Rodez, mais cependant nulle trace d'Urbain, en tant que contribuable, ne se retrouve dans les rôles, ni pour la Cité, ni pour le Bourg. Le chirurgien louait-il une demeure ou occupait-il une maison appartenant à son père ? Il est impossible de le dire. En revanche, son activité professionnelle est réelle, et la tâche, en ses temps calamiteux où se mêlent la violence des conflits religieux, les famines et les épidémies répétitives, ne manque pas. Patients et malades affluent dans les villes et s'en remettent, pour ceux qui en ont les moyens, au corps médical. Hémarde, dans sa *Recherche*, se souvient ainsi de l'un d'entre eux, perclus de douleurs, les dents et la mâchoire rongées par le vif d'argent : *de quoy je puis attester avoir veu les effects avecq monsieur Fueldès, mon cousin, docte & bien expérimenté chirurgien, lorsque l'on nous amena certain malade assez loing de nostre ville de Rhoudes pour le guérir de certains ulcères qu'il disoit avoir eues à la bouche depuis longtemps* (chapitre XXI).

Homme de confiance du consulat, un temps même en partie détenteur du pouvoir politique, jusqu'à sa chute brutale - nous le verrons plus loin -, il est aussi celui que les autorités municipales sollicitent fréquemment lorsqu'un danger, d'ordre sanitaire, menace la ville. Une brutale endémie ou un mal contagieux signalé dans la campagne environnante sème l'ef-

Que les uns pour nostre Gouverneur Baillet & Delmeire
 & mesd. bebaix Guard medecins la somme de quatorze font pes
 adon ordonne pour prudence la person Anne Amis faict
 plusieurs et diverses visites tant aux pestiferés que
 autres Laquelle somme d'appointement le person meublement
 & garniture pour sa deliv. de la destination
 de la somme de six cent cinquante
 Octobre mil six cent cinquante & six la person Enrich. de la Roche

Le Maritan Consul

Plusieu. La. somme de dix mille - compris au present mandement de la main
 du sieur de la Roche - de la Roche les grilles et puis habi-
 pour. content de son de et a. rend. de son de et de son de et
 quelque de son de

Urban Rossard

Fig. 2. Mandat du 5 octobre 1588

froi et oblige à une réaction immédiate. Au discours officiel, font désormais place les mesures préventives, plus ou moins efficaces, et les réponses concrètes, plus ou moins adaptées. Se peut-il que l'on tienne compte de l'avis autorisé d'Hémard, comme de celui des autres représentants du corps médical ? Chacun, en effet, agit en son âme et conscience pour tenter de soulager des populations affligées, quitte à isoler les personnes suspectes. Les comptes consulaires, en partie conservés pour la période, gardent trace des interventions répétées de celui que l'on appelle désormais médecin (peu importe finalement, face au fléau de la peste, l'exactitude du qualificatif employé dans le langage administratif) et des sommes qui lui sont allouées à cet effet, notamment au cours des années 1586 à 1588. Ainsi, le 18 novembre 1587, on mandate à Hémard la somme de 30 livres tournois pour les visites par luy faite[s] pendant l'année aux pestiférés malades de la contagion¹⁸, et encore, celle de 42 livres, le 5 octobre 1588, pour plusieurs et diverses visites tant aux pestiférés que autres¹⁹. (Fig. 2).

Au cœur de la tourmente, son action paraît donc bien réelle, et son implication, au péril de sa vie, l'est tout autant. En ce sens, ne dénature-t-il pas le titre professionnel qu'il arbore fièrement, en page de titre de sa Recherche : lieutenant pour les chirurgiens en la Sénéchaussée et diocèse de Rouergue. Cette dénomination - concédée ou usurpée, qui le dira ? -, prouve, à ses yeux en tout cas, le sérieux de sa charge et le niveau de responsabilité élevé qui est le sien. Il conseille,

choisit et encadre à son tour les membres locaux de la corporation pour laquelle il s'autorise à exercer un véritable pouvoir de surveillance. Ses appuis politico-religieux, qu'il faut rechercher dans la Cité et non dans le Bourg qui concentre les activités marchandes, lui en ont sans doute également donné la force et un semblant de légitimité.

Mais en outre, à la pratique de son art, exercé à l'échelle de sa ville et de la province, s'ajoutent des missions occasionnelles qui donnent au personnage une dimension supplémentaire. En effet, la présence d'Hémard hors des frontières du Rouergue, en deux circonstances au moins, semble une réalité confirmée, pensons-nous, par les écrits du temps. Le premier de ces événements est précisément daté ; le second, en revanche, demande encore à l'être. En 1585, Marguerite de Valois (plus connue sous le nom de la reine Margot), après sa rupture avec le Béarnais et son ralliement, par réaction, à la tendance la plus ardente du parti catholique, se réfugie dans la place forte de Carlat, en Haute-Auvergne. La maladie l'y surprend au mois d'avril 1586, et pendant plusieurs semaines la reine de Navarre demeure alitée. L'annonce de sa mort se répandit même à la cour. Plusieurs médecins vinrent à son chevet, parfois de très loin (Moulins, Lyon), ou en voisins (Aurillac, Rodez et Espalion). Parmi les praticiens ruthénois notamment, se retrouvent ceux qui ont des convictions catholiques les plus affirmées, entre autres les nommés Lafont, Hainard, Fualdès, ainsi que nous l'apprennent les registres de comptabilité. On aura sans doute reconnu là, d'une manière

indubitable, nos deux *cousins* Hémard et Fueldez²⁰ qui, pour l'occasion, exercent à quatre mains²¹.

La seconde députation à laquelle le chirurgien semble associé trouve pour terrain d'action la ville d'Aix-en-Provence, affligée à son tour par une brutale épidémie de peste. Le médecin Antoine Davin, dans un traité qu'il publia à Grenoble en 1629, rappelle l'un de ses temps d'apprentissage, celui effectué dans la cité parlementaire, à l'occasion de ce tragique épisode où *j'étois ordinairement en consultation avec Messieurs Bertrand, & Graci & Eymarc, tres doctes Medecins, pour la peste, où il n'y avoit jour que nous ne visitassions, dix, douze, vingt corps morts de la peste*²². Est-il illusoire, à la lecture de ce passage, d'imaginer Urbain, en action sur le terrain provençal, dans le cadre d'une mission d'assistance voulue par le cardinal d'Armagnac qui occupait, depuis 1577 et ce jusqu'à sa mort en 1585, le siège de l'archevêché d'Avignon, géographiquement assez proche ? Quelques auteurs, cependant, ont daté plus tardivement - en 1589 - cet épisode, et donc la présence effective d'Urbain Hémard à Aix²³. Si ce dernier point est exact, alors faudrait-il envisager, pour notre chirurgien, l'hypothèse d'un séjour forcé en Provence, après son bannissement définitif de Rodez, la même année.

L'engagement politique d'Urbain Hémard : du Consulat à la disgrâce

L'homme, en effet, n'a pas laissé, dans sa région d'origine, que de bons souvenirs, et sans doute a-t-il payé au prix fort son engagement total auprès de la puissance épiscopale. Hémard, en adoptant ostensiblement le parti des Ligueurs contre celui des Politiques, va devenir, peut-être malgré lui, à la fois acteur et victime toute désignée des événements qui ensanglantèrent Rodez en 1589. Sa relative notoriété que lui en avait procurée notamment son dévouement auprès de ses concitoyens malades, mais aussi le soutien de sa famille et celui de son clan, et plus encore, sans doute, une certaine dose d'ambition mal refrénée le conduisirent tout naturellement vers l'exercice du pouvoir communal, suivant en cela l'exemple de son père qui avait déjà occupé, pour l'année 1557, la charge de quatrième consul de la Cité²⁴. Il est vrai, en effet, qu'en ces temps où la peste sévissait à intervalles réguliers, la présence, au sein des instances publiques, des représentants diplômés du corps médical rassurait en partie la population. Urbain Hémard profita donc de ce contexte particulier pour se hisser jusques aux marches de la maison de ville, et ce, à deux reprises, en 1581 et en 1589.

Le 29 novembre 1580, le marchand Raymond d'Austry, consul sortant de la Cité, note, dans son livre de raison, les noms de ses successeurs, au quatrième rang desquels se trouve *M^e Urbin Eimar*²⁵ ; mais il relève aussi que dans le Bourg *M^e Raymond Fueldez, sirurgien*, s'apprête à remplir, à la même position, une fonction similaire. En pleine force de l'âge (Hémard a la trentaine passée), les deux *cousins* - et ce n'est sans doute pas là une coïncidence - choisissent donc d'occuper, au même moment, le devant de la scène publique. Pour quelles visées ? Nous ne le saurons sans doute jamais. En effet, la disparition, qui n'est peut-être pas non plus le fruit du hasard, des registres de délibérations municipales de la Cité de Rodez, pour les années 1568 à 1623, nous empêche de voir évoluer Urbain Hémard dans son rôle de consul²⁶. Sa signature, au titre de conseiller (après son année de consulat), se retrouve, toutefois, dans un rapport d'approbation des comptes, remis le 10 mars 1582²⁷. Il signe à nouveau nombre de mandements, de titres de paiement ou de quittances, entre le mois de novembre 1588 et celui de juin 1589, lorsqu'il accède, pour la seconde fois, à la charge suprême²⁸. Mais, happé par le contexte politique local et ses répercussions violentes, Urbain Hémard va perdre brutalement toutes ses prérogatives en soutenant le camp des vaincus, celui des « ennemis » de la ville. Fini le temps des honneurs, voici venu pour lui

celui de la disgrâce ! Son mandat de consul de la Cité, loin de le protéger, semble l'avoir entraîné, au contraire, dans une fatale « descente aux enfers ». Partisan acharné de son évêque, François de Corneilhan (?-1614), le voilà contraint, peut-être malgré lui, de faire siennes les ambitions politiques de ce prélat, principal représentant d'un clan qui affichait alors ouvertement ses visées hégémoniques sur une ville bicéphale. La communauté du Bourg, en effet, forte de sa bourgeoisie marchande et de ses basochiens, s'attachait bien évidemment, en priorité, à la défense de ses intérêts économiques et prétendait relever d'une juridiction autre, qui, bien que lointaine, pouvait garantir les conditions d'un semblant de paix sociale, et ce malgré l'horreur des conflits religieux. La stabilité institutionnelle ne pouvait donc relever, en définitive, que du pouvoir central - incarné par le monarque - et par ses organes de représentation, tels les parlements. Sans abandonner une ligne de conduite qui l'amena à se rapprocher du parti ligueur, tout comme l'avait déjà nettement fait la Cité avant lui, le Bourg veillait ainsi jalousement à la défense de ses libertés et au renforcement de son indépendance.

En ce début du mois de juin 1589, le coup de force sur la ville, perpétré par l'évêque Corneilhan et par les siens (au premier rang desquels son propre frère, Jean, gouverneur), s'apparente donc à une véritable provocation, douloureusement ressentie par une majorité d'habitants, et qui débouche, l'espace de quelques semaines, sur un contexte de véritable guerre civile, avec son cortège d'exactions, de pillages et de morts. À n'en pas douter, l'incendie et la destruction de l'évêché constitueront la phase paroxysmale de ce conflit²⁹. Deux témoins oculaires - le marchand Raymond d'Austry et le médecin Laurent Macte - ont consigné, dans leur livre de raison respectif, le déroulement de ces graves événements.

Le vendredi 2 juin 1589, l'évêque François de Corneilhan quitte, subrepticement et sans raison apparente, la maison épiscopale. Deux jours plus tard, des hommes d'armes - cavaliers et fantassins -, à la solde de son clan, pénètrent dans la ville, par petits groupes, et réoccupent l'Évêché. C'est le lundi 5 juin, *de grand matin*, qu'Urbain Hémard entre réellement en scène. Usant de son statut de consul, il facilite l'entrée dans la Cité à de nouveaux soldats : *à la faveur de Mr de Muret, jeune, et de Mr Urbain Hémard, conseil, entrèrent plusieurs autres troppes par la porte de l'Anvergue que estoit conduictz par le Pertus dans l'Evesché*³⁰. Demeuré dans la cité, Jean, le frère de l'évêque, prend le même jour le commandement de cette inquiétante cohorte. Les habitants du Bourg sont alors l'objet de vexations. Les esprits s'échauffent ; des incidents sérieux éclatent et très rapidement la situation dégénère. Laissons à l'observateur Raymond d'Austry - il est vrai favorable à la communauté marchande -, le soin de narrer, sous sa plume concise et imagée, les premiers temps de ces échauffourées³¹.

Mr de Cornilhan, frère dud. Sr évesque et cappitene aud. Roudez, print partye desd. gentilshomes et soldatz armés de toutes pièces se présantant à la place du Bourg, faict sonner ung tue tue à son trompette, comensant à charger les habitants et se amparer de la ville, car ilz tenoient dans lad. évesché tout le canon et munitions de guiere. Les paouvres habitants, estonez de tel accidant, se voyant sans chef ni conducteur ni soldatz, car avoient esté rettirés par led. Sr de Cornilhan dans l'évesché, se ralient avec les Suisses et, prenant cueur, bordarent les muralhes, fermarent les portes de la ville, tandirent les chesnes, dressarent à toutes les advenues des rues à force de barriquades et, acistez des consulz, chargearent lesd. Cornilhan et sa suite, le rambarrarent dans l'évesché.

Sur ses entreffaites, led. Sr évesque arrive aux faubourgs St Cyrice avec troys cens autres gens de pied et troys cens chevaux. Les consulz luy ouvrirrent la porte, le laissent entrer avec son train seullement, plassant lesd. gens de pied ausd. faubourgs. Entré qu'il est, déclara les trouppes qu'estoient à l'évesché et ez environs dud. Roudez y estre de son adveu et

pour s'opposer aux habitans du Bourg que voloint introduire les politiques et huguenotz dans lad. ville. Arrivé dans l'évesché, feirent deux sortyes armez contre lesd habitans, mès feurent arrestez et reposses par le peuple. Led. Sr évesque se présante sans armes pour parler au peuple, déclare ses troupes n'estre là pour nuyre à la ville, ains pour leur conservation, promettant le jour mesmes les fere toutz sourtir de la ville. La parolle et foy jurée d'une et autre part, lad. gendarmerye ne sourtit poinct dud. jour. Par quoy les habitans renforcarent les barriquades, posarent de fortes gardes sur la muralhe et rues, forte patoulhe horz la ville et, ce soir mesmes, les troupes logées aus faubourgs deslogearent.

Le lendemain, mardi sixiesme jour de juing 1589, environ dix heures de mattin, lesd. troppes de l'évesché, acompaignées dud. Sr de Cornilhan, cappitene, et autres, sortirent par la porte de l'Envergue, sans leur fere desplaisir. Aussy tost aprez, la cloche grande, Calmon, sona pour assamblar le peuple à rendre graces a Dieu de leur deslivrence dans l'esglise Nostre Dame, que tenoit aussy pour les habitans, où led. Sr évesque acysta à la réquisition du peuple. Les prières, sermon et procession finye, led. Sr évesque donna sa bénédiction et aussy tost, estant dans le cueur, revesteu de ses habitz pontifficalz, Mr M^e Jehan de Bonal, docteur et juge de Naussac, acysté et suivy du peuple armé, le saisit au colet, disant : « il fault que vous nous donyez raison de la trahison qu'avez brassée contre notre ville ». Et feust conduict, ainsin prisonier, dans la meson de Mr Loys d'Exupéri, grand archidiaque, avec bonnes gardes.

Ces nouvelles arrivées à l'évesché, Mr de Muret jeune, Cormières, Mr Guillaume Maritan, cindic, et autres sautarent par la muralhe de l'évesché avec des cordes et se sauvarent. Mrs Gorrani, Urbain Hémard, conseulz, et Mr Durant Campmas, recepveur, se cacharent par la ville. Grosse garde feust mise à l'évesché et, par la miséricorde de Dieu, ne y eust aulcung pilhatge ni murdre, fors ung habitant nommé Chinchou et ung de leur troppe nommé le cappitene Alausy, de Boasoul, que feurent tuez. Dans lad. évesché feurent treuvez plusieurs soldatz dud. Sr de Cornelhan, cappitene, partye desquelz feurent mis en prison...

Ainsi, aux yeux du marchand Raymond d'Austry, Urbain Hémard, lors de ces journées, a lourdement fauté. Le consul en titre, abusant de son pouvoir discrétionnaire, n'a-t-il pas trahi, en quelque sorte, la confiance de ses concitoyens en tentant de livrer la ville aux « ennemis » du gouvernement local ? Au grief que formule implicitement un Ruthénois influent, lui-même très attaché à la défense de la cause municipale, s'ajoute le point de vue peu amène d'un représentant du corps médical, Laurent Macte, qui, peut-être piqué par une jalousie personnelle, règle brutalement son compte au chirurgien en une phrase composée en latin - le langage des doctes - et insérée dans son livre de raison³². Livrons ce rare témoignage d'une rancœur qui ne demande qu'à s'exprimer... même dans un écrit du for privé :

Secundus viro Urbinus Hemardus, chyrgurgus, hoc anno consulatum gerens, cujus mens mala est ac item animus malus, insidiosus, fallax, guriolo locaxior simulator omnium ac dissimulator, qui nunc in exilio degit. « Urbain Hémard, chirurgien, tenant le consulat cette année-là, dont l'esprit est mauvais et le cœur aussi, méchant, insidieux, simulant et dissimulant en toutes choses, bavard, et qui maintenant se trouve en exil ».

Et ailleurs, dans l'analyse qu'il fait de la conspiration, Macte fustige encore les trois ou quatre malheureux et misérables [Hémard fait partie de la bande] chez qui l'avarice, le goût des honneurs, l'ambition, la faveur de l'évêque avaient eu plus de prix que l'amour, l'étude, finalement le soin des concitoyens proches, et la patrie.

Quelles turpitudes furent commises par notre chirurgien pour mériter de tels propos ? De si sévères épithètes peuvent-elles être totalement justifiées ? Où se cache la réalité ? Et la part d'exagération ? Ces questions resteront sans doute sans réponse. Toujours est-il que les faits reprochés à Hémard furent jugés suffisamment graves pour que les autorités urbaines prennent la décision de le révoquer et de le bannir définitivement. Selon le témoignage de Raymond d'Austry, une fois opérée l'arrestation de l'évêque, le mardi 6 juin 1589, Urbain Hémard, sentant le vent des événements tourner, se serait donc caché en ville dans un premier temps. Par la suite, fut-il appréhendé à son tour ou préféra-t-il s'enfuir, profitant d'une complicité ? Toujours est-il que le 1^{er} septembre, jour de l'élaboration d'un accord de paix entre Mgr de Corneilhan (qui sera libéré quelques jours plus tard) et les habitants, six parmi les huit consuls de Rodez participent à cette négociation, mais Hémard, très logiquement, ne fait plus partie de l'équipe dirigeante³³. Il est désormais traité en paria et son nom n'apparaîtra plus jamais dans les annales de la ville. L'exil qu'on lui impose (ou qu'il s'impose peut-être) l'amène à retrouver l'agrément des paysages de la vallée du Lot, non pas ceux de la région d'Entraygues, mais d'Estaing, à quelques lieues de là, fief de la famille éponyme, dont le principal membre (Jean III d'Estaing) venait d'être choisi, au cours de l'été 1589, comme « arbitre », représentant les intérêts du prélat emprisonné. Il est probable qu'Hémard rechercha, auprès de ce représentant influent de la haute noblesse provinciale, un semblant de protection, en même temps que l'aide matérielle et financière de son camp. Son séjour en ce lieu, qui constitua peut-être pour lui enfin un havre de paix, fut cependant de courte durée. Dans son livre de raison, Laurent Macte, à nouveau, toujours bien informé, jette un ultime regard, encore teinté d'animosité, sur celui qui composa, pour la postérité, le premier traité d'odontologie publié en français :

L'an 1592 et le 14 jour du mois de octobre est descédé Urbin Hémard, M^e chirurgien, au lieu d'Estein où il avoit esté bany pour avoir trahi la ville de Rodès, estant consul l'anée mesme L'ancien chirurgien du cardinal d'Armagnac n'avait pas encore atteint les cinquante ans.

Notes

1. Abbé J. Rouquette, "Urbain Hémard, médecin rouergat du XVI^e siècle", *Annales du Rouergue et du Quercy*, 1889, 2^e année, n° 2, p. 260-262.
2. Sur l'architecte Antoine Salvanh, qui mourut entre le 24 octobre 1554 et le 14 septembre 1555, et sur son œuvre, cf. en dernier lieu, Etienne Hamon, « Architecture flamboyante et sources écrites en Rouergue : la carrière de l'architecte Antoine Salvanh (vers 1479-vers 1554) », *Études aveyronnaises, recueil des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 2003, p. 189-218.
3. Archives départementales de l'Aveyron (A.D.A.), E. 1962.
4. Elle dicte son testament le 15 mai 1578, et décèdera dans l'année. A.D.A., E. 1966. Urbain Hémard, dans sa *Recherche*, évoque une seule fois le souvenir de sa mère, à propos d'une grave hémorragie qui faillit lui coûter la vie : *comme il advint une fois à ma douce mère, à laquelle ayant esté arrachée une dent sans luy serrer la gencive, il luy survint une telle aymorrogie qu'elle en eust finis ses jours, sans l'aide du cautère actuel* (chapitre XVIII).
5. D'après les recherches menées par Mme Sylvie Nélis, conservatrice aux Archives municipales de Reims, la présence d'une famille Hémard est bien attestée dans cette ville, au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Plusieurs baptêmes d'enfants portant ce patronyme sont enregistrés dans les registres paroissiaux (courrier à l'auteur du 14 janvier 2008). En outre, un notaire nommé Hémard exerçait à Reims vers 1550.
6. Médiathèque de Rodez, Réserve A. 158 et A. 253, *Statuta synodalia dioecesis Ruthenensis* (Ruthenae, in officina Joannis Motteri, 1552 ; 8°). Ce poème fut repris dans le volume des *Statuta synodalia dioecesis Ruthenensis acque Vabrensis*, également imprimé en 1552, toujours pour le compte du libraire Jean Mottier (Bibliothèque de la Société des lettres, sciences et arts de l'A-

- veyron, Rg 1). Il le sera encore en 1556 dans la nouvelle édition des statuts synodaux du diocèse de Rodez (Médiathèque de Rodez, Rés. A. 7 ; Société des lettres de l'Aveyron, Rg 2).
7. A.D.A. 3 G 19bis, fol. 303 et 3 G 56. Cf. Matthieu Desachy, *Cité des hommes. Le chapitre cathédral de Rodez (1215-1562)*, Rodez, Éditions du Rouergue, 2005, p. 416.
 8. A.D.A., 2E 212, Cité CC. 173 à CC. 177. Les rôles de contribution à la taille, établis annuellement, ne faisaient pas toujours l'objet de mises à jour régulières. Aussi peut-on encore voir apparaître, dans un registre, le nom d'un contribuable, décédé de longue date ! Les années que nous donnons le sont donc à titre indicatif. Par ailleurs, en raison des lacunes importantes de cette collection, il nous est souvent impossible de préciser l'année d'apparition ou de disparition d'un patronyme.
 9. A.D.A., E. 1540, fol. 173 v°-176 v° et 325 v°.
 10. A.D.A. 2E 212, Cité CC. 159 à CC. 177. Nous remercions vivement MM. Christian Fugit, Claude Petit et Jacques Poulet qui nous ont aidé à dépouiller l'ensemble de ces registres.
 11. A.D.A., E. 1486, fol. 9 r°-10 r°.
 12. A.D.A., E. 1764.
 13. Notamment B. W. Weinberger, dès 1926. Cette date est parfaitement plausible, mais nous ignorons les raisons qui ont incité ce chercheur à la proposer.
 14. Sur ce jeune poète, né en 1561, qui appartenait, en réalité, à la famille de Glandières (Balsac étant le nom de la seigneurie), nous renvoyons à l'étude de B. Combes de Patris, « Louis de Balsac, poète de Rodez », *Revue du Rouergue*, n° 54, avril-juin 1960, p. 157-163. Il était disciple de Daurat et avait publié à Paris en 1578, quelques années donc avant son ami Hémard, un volume de poésies latines et françaises : *Ludovici Balsacii Ruthenensis nobilis Joan. Aurati Poëte Regii alumni, operum Poëticorum. Libri tres*, Parisiis, apud Guillemum Julianum, 1578. Deux exemplaires de ce volume sont conservés à la Société des lettres de l'Aveyron, sous les cotes Rg 359 et 359 bis. Nul doute que cet ouvrage, en raison de l'estime mutuelle que les deux hommes se portaient, parvint entre les mains du chirurgien. L'attrait pour la chose imprimée aidant, Hémard n'aurait-il pas alors voulu imiter son compatriote et faire, à son tour, « gémir les presses » ?
 15. Nous tenons à remercier vivement le docteur Michel de Pontville qui a bien voulu nous faire bénéficier de son immense culture classique, en nous proposant, notamment, une traduction des poèmes latins composés à la gloire d'Urbain Hémard.
 16. A.D.A., E. 1546, fol. 133.
 17. La vie et la carrière de Pierre Hémard sont mieux connues que celle de son père. C'est en 1610 qu'il obtint le baccalauréat de médecine à Montpellier (Cf. P. Ferté, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France (1561-1793)*, tome III, Rouergue (diocèses de Rodez et de Vabres), Albi, Presses du Centre universitaire Champollion, 2006, p. 285). Il se maria à deux reprises, d'abord avec N. de Pamiers, le 11 juin 1616, dans la paroisse Saint-Amans de Rodez, puis avec Antoinette Parayre (décédée en 1657) qui lui donna quatre enfants : François (1618), Marie (1622), Françoise (1628) et Antoinette. Nommé deuxième consul de la Cité pour l'année 1620, Pierre Hémard, *docteur en médecine*, était encore imposé, en 1651, dans le quartier de la Guizardie (S.L.A., 3E n° 268, fol. 73 v°). Le 21 novembre 1646, il avait dicté son testament, voulant être enterré dans la cathédrale, à proximité du bénitier, près du portail donnant vers l'évêché, à l'endroit même où reposait sa mère, Delphine Vayssettes. Il céda à son petit-fils et filleul *toutz ses livres pour l'avancement de ses études, priant son héritier bas-nommé de le pourter à l'estude de la médecine et prandre ses degrés en médecine en la ville de Montpellier* (A.D.A., 3E 6299, fol. 124 v°). Cette bibliothèque professionnelle, transmise de génération en génération, et progressivement complétée, comportait sans doute nombre d'ouvrages achetés jadis par Urbain Hémard et qu'il avait utilisés pour la rédaction de sa *Recherche*. Notons enfin que c'est encore à Pierre Hémard qu'Antoine Fueldez dédie, en 1628, son *Chasse peste du Rouergue*, publié à Rodez, chez Amans Grandsaigne (Bibliothèque de la Société des lettres de l'Aveyron, Rg 7).
 18. A.D.A., 2E 212, Cité CC. 291.
 19. A.D.A., 2E 212, Cité CC. 291.
 20. Ce même Fueldez, prénommé Raymond, prodigua, semble-t-il, quelques soins et délivra des médicaments à l'évêque François de Corneilhan, lorsque ce dernier fut enrhumé, en 1589, dans la maison du juge de la Comté. Le remboursement des frais du chirurgien n'intervint qu'en 1595. A.D.A., 2E 212, Bourg BB. 10, fol. 106 r°.
 21. G. Saige, Comte de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, [Monaco], imprimerie de Monaco, 1900, t. 2, p. CCCXXXIX, note 1. Cette hypothèse, fortement probable, a également été formulée par M. Jacques Bousquet, dans son étude « La fuite de la reine Margot à Carlat et son passage en Rouergue et Haute-Auvergne (1585-1586) », *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, tome XLVI, 2^e fascicule, 1992, p. 323. Une lecture attentive de ces livres de comptes, tenus à l'occasion du voyage de la reine Margot, et que conservent les Archives nationales, devrait permettre de confirmer ce point précis.
 22. A. Davin, *Très singulier traité de la générale et particulière préservation de la vraye et assurée curation de la peste*, Grenoble, Richard Cocson, 1629, p. 67-68.
 23. En dernier lieu Nicole Lemaitre, dans *Le Rouergue flamboyant, Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1988, p. 405, note 2.
 24. La nomination de Jean Hémard à cette responsabilité fut entérinée, en effet, au cours de la séance du conseil communal (Cité) du 22 novembre 1556. A.D.A., 2E 212, Cité BB 6, fol. 305 r°.
 25. Nous renvoyons à l'édition de ce magnifique document, propriété de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, réalisée par l'abbé Antoine Débat, *Livre de raison de Raymond d'Austray, bourgeois et marchand de Rodez (1576-1624)*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991 (Archives historiques du Rouergue ; XXIII), p. 42, notice 34. Cependant, la date de nomination d'Urbain Hémard au consulat n'est pas le 24 novembre, mais bien le 29, vérification faite sur le manuscrit original.
 26. L'absence de cette source documentaire nous prive également de la narration officielle des événements de 1589. Mais, par chance, nous disposons encore, grâce au registre des délibérations du Bourg, d'une version des faits, telle que l'établirent les représentants de la ville marchande.
 27. A.D.A., 2E 212, Cité CC. 286.
 28. Seize pièces de cette nature, au moins, ont été retrouvées. La dernière, en date, est du 3 juin 1589, soit quelques jours avant les événements qui allaient entraîner la disgrâce d'Hémard. A.D. A., 2E 212, Cité CC. 291.
 29. Sur les détails de cet événement, sur ses causes, son déroulement et ses conséquences, nous renvoyons à l'analyse de Sylvie Mouysset, dans *Le pouvoir dans la bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, C.N.R.S., Université de Toulouse-Le Mirail, 2000, p. 285-307.
 30. Livre de raison de Raymond d'Austray, op. cit., p. 66.
 31. *Ibid.*, p. 66-67.
 32. Actuellement entre des mains privées, ce précieux document a été publié en partie par les soins de Bernard de Gauléjac, « Livre de raison de la famille de Séguret (1564-1835) », *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, tome 25, 1942, p. 137-212 (récit des événements et allusions à Urbain Hémard, p. 144-148).
 33. A.D.A., 2E 212, Bourg BB 10, fol. 150 r°.